



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné qu'une demande de permis de démolition pour l'immeuble situé au 321, rang Saint-Régis Sud a été adressée au Comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville de Saint-Constant en vertu du règlement numéro 1167-04 concernant l'interdiction de démolir certains immeubles.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville de Saint-Constant, dont le bureau est situé à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, J5A 2G9.

Le Comité de démolition entendra toute personne intéressée et statuera sur ladite demande à sa réunion du lundi 13 mai 2019, à 18 h, au Pavillon de la biodiversité au 66, rue du Maçon, à Saint-Constant.

Pour toute demande d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au (450) 638-2010 poste 7410.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 16 avril 2019.



Me Sophie Laflamme, Greffière